



Ville de Saint Laurent du Maroni  
Sèves de Guyane

-----

**PROCES VERBAL  
DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du lundi 28 septembre 2015**

L'an deux mille quinze le vingt huit septembre à 18 H 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Laurent-du-Maroni s'est réuni sous la présidence de M. Léon BERTRAND, Maire, suite à la convocation adressée le **22 septembre 2015**.

**PRESENTS :**

M. Léon BERTRAND - Mme. Agnès BARDURY - M. Franck THOMAS - Mme. Yvonne VELAYOUDON - Mme. Bénédicte FJEKE - M. Bernard SELLIER - Mme. Linda AFOEDINI - M. Michel VERDAN - M. Gilbert SAINTE- LUCE - Mme. Malaika ADAM - M. Bernard BRIEU - M. Jean GONTRAND - Mme. Daniéla STOMP - M. Crépin Wenceslas KEZZA BAZZINNIND - Mme. Sophie HUGON - M. John RINVIL - M. Joseph VERDA - Mme. Barbara BARTEBIN - Mme. Iris Camelita LETER - M. Sullivan SOBAIMI - Mme. Edmonde MARTIN - Mme. Vanusia DA SILVA PESSOA - Mme. Marysol FARIA - M. Jean Henry JOSEPH - Mme. Hélène PERRET - Mme. Cécile ALFRED - M. Chris CHAUMET - Mme. Diana JOJE-PANSA - M. Bernard BORIBEGNOBEBA

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. Sophie CHARLES à M. Léon BERTRAND - Mme. Josette LO A TJON à Mme. Agnès BARDURY - M. Arnaud FULGENCE à M. Franck THOMAS - M. Sylvio VAN DER PIJL à Mme. Hélène PERRET - M. Jean Albert NESMON à Mme. Barbara BARTEBIN - M. Mickle PAPAYO à M. Sullivan SOBAIMI - M. Serge- Aimé SAINT- AUDE à M. Chris CHAUMET

**ABSENTS :**

M. Dominique CASTELLA - Mme. Seiscka Yasmina BRIQUET - Mme. Sherley ABAKAMOFOU - Mme. Marianne SABAYO - M. Georges FEREOLE - Mme. Marie Clautide JEAN - Mme. Maya PITTIE

Ouverture de la séance par **Monsieur Léon BERTRAND** qui souhaite la bienvenue aux Conseillers Municipaux.

Puis il demande à Monsieur le Directeur Général des Services de procéder à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, **Monsieur Philippe CAMBRIL**, Directeur Général des Services déclare que le quorum est atteint et que l'assemblée peut valablement délibérer.

**1°) NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :** Madame Sophie HUGON est désignée à l'unanimité en qualité de secrétaire de Séance.

**Monsieur le Maire** dit : "Je n'ai pas de proposition de modification de l'ordre du jour. Par contre j'avais demandé à Monsieur Crépin KEZZA de venir nous faire un compte rendu du fonctionnement du CCAS, il est venu avec sa directrice générale et je propose que nous puissions connaître le fonctionnement du CCAS avant d'attaquer l'ordre du jour."

Intervention de **Monsieur Chris CHAUMET** : "Je souhaiterais que la convocation des conseils soit envoyée aux élus par une voie autre que l'adresse mail attribuée par l'administration parce que par exemple Madame JEAN Marie Clautide a su qu'il y avait conseil municipal uniquement ce matin."

De la même manière que nous recevons les invitations et toutes autres informations par mail, il serait important qu'à la date de l'envoi de la convocation et de l'ordre du jour, qu'un mail ou un sms soit envoyé comme un rappel pour faire savoir que les tablettes doivent être allumées parce qu'il y a un conseil municipal de prévu. La tablette est un outil de travail, elle n'est pas personnelle, elle est éteinte après le conseil et rallumée juste avant pour en prendre connaissance."

**Monsieur le Maire** demande à Monsieur Philippe CAMBRIL quelle est la réglementation en la matière ?

**Monsieur Philippe CAMBRIL** répond : "D'un point de vue strictement règlementaire, le conseil municipal est convoqué dans un délai de cinq jours francs, les convocations et les rapports concernant les projets sont adressés à l'adresse fournie par le conseiller que ce soit postale ou électronique."

Il est vrai que lorsque nous avons établi la procédure de la télétransmission, nous avons demandé si les conseillers avaient une adresse personnelle et s'ils n'en avaient pas est-ce que nous leur attribuons une adresse de messagerie. Il y a peu être eu confusion à ce moment. Il est tout à fait possible de refaire un point sur les adresses sur lesquelles nous envoyons les invitations du conseil.

Nous pouvons en mesure supplémentaire de sécurité, envoyer un message sur une adresse personnelle avec éventuellement des documents en pièces jointes. Je crois que nous ne savons pas le coté strictement règlementaire pour la validité de la convocation, nous étions bien dans le délai de 5 jours francs, télétransmis aux adresses communiquées par les conseillers et après nous pouvons doubler cette convocation officielle, c'est vrai qu'il nous ait arrivé d'envoyer le conseil en version PDF avec une pièce jointe sur un email.

Pour être certain que tout le monde ait l'information, nous pouvons doubler les procédures."

**Monsieur le Maire** dit : "Il faudra le faire parce que nous ne sommes pas tout à fait au point avec cette nouvelle procédure."

Intervention de **Monsieur Chris CHAUMET** : "Je m'excuse Monsieur le Maire, j'ai appris qu'il y avait un conseil municipal par l'intermédiaire du directeur de cabinet la semaine dernière."

J'ai une adresse mail que j'ai communiquée depuis le début, sur laquelle je reçois toutes les convocations, invitations et autres, la tablette est éteinte après le conseil municipal, je l'ai consultée uniquement lorsque j'ai une information sur un conseil de prévu, je ne l'utilise pas, ce n'est pas ma tablette personnelle."

Aujourd'hui tout le monde a un androïde ou un Smartphone. De la même façon que nous recevons les convocations, les commissions d'appel d'offres, je souhaiterais que nous soyons prévenus du lancement de l'application concernant tout prochain conseil de manière à ce que nous puissions consulter nos tablettes."

**Monsieur Philippe CAMBRIL** dit : "C'est ce que je viens d'expliquer, nous parlons de deux choses différentes, les obligations règlementaires de délai et d'adressage du conseil municipal. Nous nous sommes mis d'accord sur une liste d'adresse que nous pouvons changer à tout moment si vous le souhaitez et nous avons un délai de 5 jours francs à respecter.

Je peux comprendre que tout le monde ne consulte pas cette adresse spécifique sur le support tablette, nous pouvons doubler cet envoi par un sms. Nous distinguons une procédure règlementaire à laquelle nous rajoutons une procédure de confort pour s'assurer de la bonne communication."

**Monsieur le Maire** dit : "Je vais demander à Monsieur Crépin KEZZA ainsi qu'à Madame Natacha ZAEPFEL de nous expliquer un peu le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale."

**Monsieur Crépin KEZZA** : "Au nom du CCAS, je souhaite remercier Monsieur le Maire de nous avoir accordé ce moment pour pouvoir vous présenter assez rapidement sous forme de diapo, un petit documentaire réalisé par la Directrice générale du CCAS et toute son équipe. En qualité d'élu j'ai eu la délégation du maire pour la Vice-présidence du CCAS de façon à apporter la parole du maire en matière de politique sociale au sein du CCAS.

Après un an d'observation et de participation aux activités, j'ai remis au maire un cahier des charges pour lequel nous discutons de quelle politique menée dans une ville frontière comme Saint Laurent du Maroni avec toutes ses difficultés.

Aujourd'hui, il est sûr que si nous demandons à 10 administrés et même à certains élus qu'est-ce que c'est que le CCAS, je pense que la plupart d'entre eux répondraient qu'il s'agit d'un bureau où nous nous occupons des personnes âgées.

Or, le document de base qui a été demandé par le maire et qui a été réalisé par le CCAS, montre aujourd'hui que le problème social de Saint Laurent du Maroni n'est pas identique à ce qui se passe en Métropole, c'est-à-dire la prise en charge des personnes âgées dans 80% des cas. C'est surtout l'inverse, la problématique à Saint Laurent du Maroni est d'une population jeune, analphabète.

Nous allons essayer à travers ce film vous montrer les différents corps de métiers qui se déroulent au sein de ce centre. Par la suite nous serons à votre disposition pour répondre à quelques questions."

Présentation de **Madame Natacha ZAEPFEL**, Directrice du CCAS : "Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administré par un conseil d'administration présidé de droit par le maire de la commune.

Le CCAS peut exercer une multitude de missions définies par le code de l'action sociale et des familles. Ces missions relèvent à la fois de missions obligatoires telles que participer à l'instruction de dossiers de demandes sociales, domicilier des personnes sans domicile stable, tenir à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation sociale, et réaliser annuellement une analyse des besoins sociaux.

Il a également une mission volontariste, c'est essentiellement dans cette mission élargie que s'exprime la politique sociale du CCAS et que se désigne cette priorité d'action.

Le CCAS de Saint Laurent intervient sur différents pôles, l'action sociale générale. Un agent administratif assure l'instruction administrative des demandes d'aide sociale et transmet les dossiers à l'autorité compétente pour prendre la décision d'ouverture des droits.

Quatre auxiliaires de vie assurent la prestation d'aide à domicile chez les personnes âgées vivant seules et bénéficiant d'une allocation minimum vieillesse.

L'agent administratif gère la domiciliation. Le CCAS est tenu de domicilier les personnes sans résidence stable qui se présentent à lui dans le cadre de l'accès aux prestations sociales, il en va de même pour les demandes de cartes d'identité, inscription sur la liste électorale, l'obtention de l'ANE ou l'aide juridique.

Un agent du CCAS est dédié à la médiation à la demande de l'utilisateur, il va aider celui-ci dans divers problématiques de la vie courante. Un service autonomie d'intégration va prendre en charge les personnes orientées par les travailleurs sociaux de la Ville via un dossier de demande dûment rempli.

Après un entretien individuel avec un travailleur social du CCAS et après analyse du dossier en commission, l'utilisateur pourra bénéficier d'un accompagnement si un avis favorable a été donné à son dossier.

Cet accompagnement consiste par l'attribution d'un colis alimentaire pour un temps défini, d'un entretien individuel pour statuer d'un plan d'action mis en place et de son évolution, de l'orientation de l'utilisateur en fonction de ses besoins sur différents ateliers animés par un moniteur éducateur du CCAS sur des thèmes tels que droits et devoirs du citoyen, gestion, budget, linguistique.

Le CCAS a également un service d'accompagnement dans, et vers le logement. Ce service a pour objectif d'aider et d'accompagner des ménages orientés par la commission mixte d'hébergement du CIAO. Chaque ménage bénéficie de cet accompagnement durant une période de trois mois.

Le deuxième point du CCAS est le pôle hébergement. Il gère deux structures d'hébergement. Le Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale "CHRS" situé dans l'enceinte du CHOG. C'est une structure qui permet aux femmes seules ou accompagnées d'enfants d'être hébergées en urgence sur un temps déterminé à l'entrée.

Durant leur séjour, ces femmes bénéficient de la mise en place d'un accompagnement et d'un suivi social réalisé par le personnel du CHRS. Cette structure permet huit places d'hébergement d'insertion pour femmes victimes de violence pour une durée maximale d'un an et cinq places d'hébergement d'urgence pour une durée maximale de 15 jours.

La deuxième structure est une résidence sociale située à Cayenne le "FHEJOC – Foyer d'Hébergement des Jeunes de l'Ouest à Cayenne". C'est une structure qui permet aux 18/30 ans, de bénéficier d'un hébergement à Cayenne afin de poursuivre des études, effectuer un stage ou une formation ou démarrer un premier emploi. Elle est réservée aux jeunes de l'Ouest et principalement aux jeunes de Saint Laurent du Maroni.

Le dernier pôle sur lequel le CCAS intervient actuellement, c'est la jeunesse. Le CCAS anime un point accueil écoute jeunes qui propose aux jeunes de 13 à 25 ans et leur famille, un service d'accueil, d'écoute et d'orientation qui va répondre aux problématiques rencontrées dans leur quotidien.

Les animateurs du PAEJ animent également des ateliers de prévention et d'information au sein des quartiers, établissements scolaires et villages de la Commune.

Actuellement il mène le projet "voie de talent" qui arrive à son terme puisque nous sommes en phase de réalisation du CD.

En attente du déménagement future du CCAS, le PAEJ est hébergé par le PAE situé au dessus de l'école Symphorien.

Le PRE "Programme de Réussite Educative" est également géré par le CCAS. Son équipe est en lien avec des référents de l'éducation nationale, les professeurs des écoles. Il effectue un repérage des enfants en difficulté et va proposer aux familles des activités pour les enfants, ce qui leurs permettra de mieux évoluer au sein de leur scolarité, et des actions de parentalité à la famille pour mieux prendre en charge leur rôle de parent.

En conclusion, l'action du CCAS est très vaste, c'est là une raison de bien définir ses contours. Les attributions du CCAS sont triples, une action sociale générale, l'action de prévention et de développement social, l'instruction des demandes d'aide sociale.

Les deux premières attributions se regroupent facilement, l'assistante sociale générale se fait sous forme d'aide sociale facultative. Chaque CCAS définit sa politique mais où finit la prévention où commence le développement social, l'important est de répondre à ces questions par la définition d'action bien précise à mettre en œuvre.

L'obligation annuelle de la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux de la Commune "ABS", sert de base au CCAS pour la mise en œuvre. Elle doit permettre de définir les actions juridiques et des actions spécifiques."

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** dit : "Madame la Directrice générale et moi-même, sommes à votre disposition pour répondre à vos questions en ce qui concerne le documentaire présenté."

**Monsieur le Maire** dit : "Merci pour cette présentation parce que c'est vrai que beaucoup d'entre nous avaient gardé en mémoire un Centre Communal d'Action Sociale essentiellement tourné vers les personnes du troisième âge.

Lorsque nous avons fait l'Analyse des Besoins Sociaux de la Commune de Saint Laurent du Maroni, nous avons constaté que la demande était devenue tout autre et qu'il fallait que les réponses soient adaptées, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui il y a des missions complètement différentes, nous venons d'avoir quelques ébauches.

Cette palette d'offres va encore évoluer dans les années à venir puisque je vous rappelle qu'au sein du conseil municipal nous avons procédé à l'achat des anciens bâtiments de l'ASSEDIC. Actuellement il y a un travail qui est réalisé avec les services techniques de façon à dresser un cahier des charges qui nous permettra de faire le choix d'un maître d'ouvrage délégué qui nous aidera à restaurer et à aménager l'ancien ASSEDIC pour transférer les locaux du CCAS, ce qui permettra d'avoir un outil encore mieux adapté aux besoins de Saint Laurent du Maroni.

Si tout va bien, en principe ce bâtiment ouvrira ses portes pour avril 2016.

Voilà ce que je voulais juste donner comme complément d'information.

C'est le moment où jamais si vous avez des questions à poser au Président ou à Madame la Directrice Natacha ZAEPFEL."

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : "Quels sont les effectifs actuels du CCAS équivalent temps plein ou effectif et quelle est l'évolution depuis 10 ans par exemple ?

Ma deuxième question est de savoir est-ce que le CCAS intervient dans ce que nous appelons le Contrat Educatif Local, et est-ce que le CCAS a des relations avec les associations qui s'occupent de prévenir les malheureuses addictions que sont l'alcoolisme et la drogue."

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "En ce qui concerne l'effectif aujourd'hui, nous sommes à plus d'une quarantaine de personnes sur le temps plein sur les différents pôles d'intervention.

Sur le partenariat avec les associations en addiction nous sommes en lien puisque les campagnes de prévention sont de concert avec les associations sur la place. Nous sommes en partenariat avec l'IMPACT, le ZAPA et les associations de prévention.

En ce qui concerne le contrat éducatif local, nous sommes en lien mais nous ne sommes pas associés.

**Monsieur Joseph VERDA** demande : "Est-ce que le FHEJOC est géré par la CCOG ou par la mairie de Saint Laurent ?"

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "Le FHEJOC n'a jamais été géré ni par la CCOG, ni par la mairie, il a toujours été géré par le Centre Communal d'Action Sociale.

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** rappelle : " Depuis deux ans, il a fallu avoir un changement, nous nous sommes bien rendu compte qu'avec ce changement de gestion, l'Ouest Guyanais en particulier Saint Laurent du Maroni a payé un prix fort.

Je tiens à rappeler que nous avons demandé un effort supplémentaire à monsieur le Maire qui a été accordé pour l'année 2016/2017, nous avons monté des demandes de projets pour pouvoir obtenir un financement, la gestion revenant totalement au CCAS."

**Monsieur Joseph VERDA** demande : "En ce qui concerne le FHEJOC, est-ce que la priorité de place revient aux étudiants ?"

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "La priorité est réservée aux jeunes de l'Ouest."

**Monsieur Joseph VERDA** poursuit : "Est-ce que les toilettes sont collectives ?"

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "Au niveau de la configuration les garçons et les filles ne sont pas mélangés."

Intervention de **Monsieur Chris CHAUMET** : " L'aide sociale est parfois associée au drame social, la société est en évolution par rapport à sa croissance démographique, il y a du bien et du mauvais.

En ce qui concerne les maux, je vais attirer juste une attention parce qu'il y a des choses qui ne se disent pas par les médias et nous sommes soumis depuis quelques années à ce problème de prostitution juvénile. Est-ce que le CCAS est entouré simplement d'administratifs ou a-t-il la capacité d'avoir à son sein des spécialistes capables d'écouter, d'orienter ces personnes qui sont en forte détresse."

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "L'effectif du CCAS est composé par la majeure partie de travailleurs sociaux et d'éducateurs moniteurs, éducateurs spécialisés. Il y a effectivement un personnel qui est issu de l'administratif mais sinon tout le monde a fait une formation en accompagnement social. Au-delà, l'accompagnement du public sur une demande bien précise, est toujours mené par un travailleur social."

Intervention de **Monsieur Bernard BORIBEGNOBEBA** : " Je voudrais savoir si le CCAS étend ses actions en direction des élèves des établissements scolaires qui sont en difficulté réel ?"

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** répond : "Une première réponse plutôt politique. Le CCAS avec l'accord du Maire a aidé une jeune fille de Saint Laurent à avoir un début de bourse pour pouvoir partir poursuivre ses études de science po. Nous pouvons mener certaines démarches de ce type. Je passe la parole à Madame la Directrice du CCAS qui pourra vous donner plus d'informations en ce qui concerne le PRE "Programmation de Réussite Educative".

**Madame Natacha ZAEPFEL** : " Pour les tranches d'âge concernées, sur le point accueil écoute jeunes nous allons toucher les 13/25 ans et leurs familles sur une démarche volontaire du jeune qui vient en accueil. Sur le programme de réussite éducative nous avons une tranche d'âge de 6/12 ans. En ce qui concerne les collèges et lycées nous pouvons intervenir sur les sessions d'information de prévention à la demande de l'établissement scolaire avec l'accord du vice rectorat."

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** dit : "Je voudrais revenir sur le FHEJOC et dire qu'il est réservé pour tout l'Ouest et que c'est la mairie de Saint Laurent du Maroni qui supporte le maximum de frais. Nous avons demandé au maire que nous puissions faire une intervention auprès de la CCOG afin de demander aux autres communes leur contribution. Nous avons déjà fait un travail de courrier, trois/quatre communes ont répondu favorablement."

Intervention de **Madame Bénédicte FJEKE** : " J'ai eu plusieurs échos sur le fonctionnement du FHEJOC sur lesquels je ne m'attarde pas, je préfère vérifier sur le terrain. A la rentrée, j'ai eu l'occasion de visiter le FHEJOC, je me suis rendue compte par moi-même qu'il y a eu des améliorations, les toilettes filles/garçons sont distinctes, il y a tout un règlement signé par les jeunes. Ils ont un réfectoire, une cuisine, une salle de sport et une petite bibliothèque.

La question que je souhaite aborder c'est concernant le réfectoire. Sachant qu'il y a des jeunes qui viennent de l'Ouest, est-ce qu'il serait possible à l'avenir que ce réfectoire soit ouvert également le samedi et le dimanche, ce qui n'est pas le cas actuellement."

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : "Nous sommes en train d'y travailler. Une ouverture le samedi et le dimanche nécessite un personnel sur place qui entraîne un coût bien entendu."

**Monsieur le Maire** dit : "Nous tâcherons de travailler et de trouver des solutions si le problème devient de plus en plus aigu."

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le fonctionnement du CCAS ?"

Intervention de **Monsieur Bernard BORIBEGNOBEBE** : " Je tiens à préciser que ma première intervention est bien orientée en faveur des filles du collège qui sont précocement enceintes, est-ce qu'il y a des actions de prévention au profit de ces dernières ?"

**Madame Natacha ZAEPFEL** répond : " En partenariat avec l'éducation nationale nous avons des ateliers de jeunes mamans qui ne peut se faire qu'avec la validation de l'éducation nationale."

**Intervention de Monsieur John RINVIL** : "Je voudrais soulever le fléau de la drogue chez nos jeunes qui se prononce de plus en plus dans les cités. Est-ce que le CCAS intervient à ce niveau, ne serait-ce que par le biais d'une association ou de médiateurs."

A une époque ça concernait des personnes à un âge bien avancé, à l'heure actuelle ça commence dès l'âge de 11 ans, une situation qui devient très compliquée chez nos jeunes. Est-ce que le CCAS a un moyen d'intervenir pour pouvoir pallier à ce fléau."

**Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND** répond : "J'ai eu l'occasion de demander au maire la possibilité d'avoir une équipe pluridisciplinaire de certains élus qui ont des mandats en particulier dans le domaine de la santé, puisque le problème est de pouvoir rentrer dans les communautés."

Dans les jours avenir je me rapprocherai de mes autres collègues à mandat spécial pour pouvoir travailler ensemble. C'est une initiative à prendre, je suis médecin et je suis personnellement sensible à ce problème."

Au niveau du CCAS, nous avons le point écoute jeunesse, ce n'est pas notre prérogative première mais l'ABS montre bien qu'il va falloir y travailler. Aujourd'hui nous espérons rentrer dans les nouveaux locaux où nous aurons plus d'espaces pour pouvoir mener ces actions."

Nous sommes conscients de ce diagnostic, cependant il nous manque de l'espace, je vous invite d'ailleurs à découvrir le courage des agents, le travail se fait dans un espace très réduit, nous ne sommes pas opérationnels à 100%, nous faisons de notre mieux."

**Madame Cécile ALFRED** intervient : "Je voudrais faire une remarque concernant l'intervention du collègue John RINVIL en ce qui concerne le problème de drogue. Il y a des personnes qui circulent dans les quartiers, je prends l'exemple de la cité des cultures. Un monsieur qui à longueur de journée circule et approvisionne les jeunes. Il y a un travail à faire à ce niveau, il est difficile de contrôler cette personne qui n'est d'ailleurs pas la seule."

**Monsieur le Maire** dit : "Effectivement ce sont des fléaux qui ont tendance à se développer. Il est vrai que le CCAS mène des actions associées avec les organismes qui existent déjà sur la place mais comme vient de le rappeler Docteur KEZZA je pense que nous prendrons à bras le corps ce problème, simplement il faut que nous ayons un peu plus de moyens."

Je crois qu'il était intéressant d'avoir eu cette présentation, comme je l'ai dit au début nous étions restés sur l'idée complètement dépassée d'un outil au service uniquement des personnes du troisième âge alors qu'il y a vraiment la dimension sociale à prendre.

Cette dimension sociale ce sont les problèmes que vous avez évoqués en peu de temps, la direction doit être prise et les problèmes doivent être cette fois-ci pris à bras le corps avec des axes bien définis, je pense que nous irons dans cette direction.

IL y a effectivement les addictions, la drogue, l'alcool et à mon avis il faudra véritablement qu'on s'attache au planning familial pour qu'un jour nous puissions au moins espérer atteindre une transition parce que nous ne pourrons pas continuer de cette façon "*vitam aeternam*".

Merci Madame Natasha ZAEPFEL, merci Monsieur Crépin KEZZA pour cette présentation. Nous voyons qu'il y a du travail qui a été fait. Nous allons bien entendu vous apporter tout le soutien qu'il faut, déjà par le local avec des espaces nouveaux mais aussi certainement avec des axes définis qui vont nous demander une participation beaucoup plus importante.

Je suis heureux parce qu'à un moment donné le FHEJOC que nous avons inventé de toute pièce à Saint Laurent du Maroni, nous étions sur le point de nous en débarrasser. Je me rappelle que Madame Natasha ZAEPFEL et Monsieur Crépin KEZZA sont venus me voir dans mon bureau pour me faire les propositions et aujourd'hui tout le monde est fier d'avoir cet instrument qui a récupéré son périmètre de l'Ouest au sein de la ville de Cayenne, ça veut dire qu'avec de la volonté nous pouvons arriver à faire des choses.

Je vous en remercie.

Avant de commencer les points de l'ordre du jour, nous devons adopter le procès verbal de la séance du 13 avril 2015. Vous l'avez eu, est-ce que vous avez des observations particulières, votre silence est approuvé."

**Monsieur Chris CHAUMET** dit : " Vu la date "13 avril", impossible d'avoir une mémoire de façon à se rappeler de ce qui a été dit."

**Monsieur le Maire** dit : "Nous te faisons confiance. S'il n'y a pas d'autres observations, je mets aux voix le procès verbal.

Pas d'opposition, ni d'abstention, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **2°) Création de la commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) :**

Monsieur le Maire expose :

La loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, reprise par l'article L 1413-1 du CGCT, impose aux communes de plus de 10 000 habitants la création d'une commission consultative des services publics locaux.

Cette commission est compétente pour l'ensemble des services publics locaux confiés à un tiers par convention de délégation de service public ou exploités en régie dotée de l'autonomie financière.

Cette commission examine annuellement :

1. les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif ;
2. le bilan d'activités des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière ;
3. le rapport établi par le cocontractant d'un partenariat.

La commission est consultée sur tout projet de délégation de service public, tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière et tout projet de partenariat.

La CCSPL est présidée par le Maire qui peut en déléguer la présidence par arrêté. Elle comprend cinq membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de représentation proportionnelle et de représentants d'associations locales ou de consommateurs nommés par cette assemblée délibérante.

Pour la représentation directe des consommateurs, la candidature de Mme Gaëtane BENNS est proposée.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **DECIDER:** de créer de la commission des services publics locaux qui aura autorité pour l'ensemble des services publics relevant des compétences de la commune de Saint-Laurent du Maroni ;
- **DECIDER:** que cette commission sera composée du Maire ou de son représentant, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, ainsi que de Madame Gaëtane BENNS.
- **DESIGNER:** les cinq représentants titulaires et les 5 suppléants parmi les membres du conseil municipal :  
Membres titulaires : Michel VERDAN - Bernard SELLIER – Agnès BARDURY – Bernard BRIEU - Chris CHAUMET  
Membres suppléants : Cécile ALFRED - Diana JOJE – Josette LO A TJON – Gilbert SAINTE LUCE

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : "Cette commission avait déjà été constituée lors du mandat précédent mais elle n'avait pas eu à siéger puisqu'il n'y avait pas eu de renouvellement de contrat d'eau et d'assainissement sur les deux services en cause pour l'instant.

Le processus de délégation de service public "*Loi Sapin 1993*" se déroule en deux étapes. Nous avons tantôt la commission de délégation de service public constituée en début de mandat qui intervient, tantôt la commission communale des services publics locaux. Il apparait pertinent et règlementaire que les membres de la commission DSP soient les représentants de la commission services publics locaux, je fais cette proposition et vous redonnerai les noms si le maire le souhaite.

En ce qui concerne les représentants directs des consommateurs, cette loi 2002 ne fixe aucun chiffre minimum, aucun chiffre maximum et il s'avère qu'une personne très engagée dans la vie associative comme Madame Gaëtane BENNS, puisse compléter notre collège, de personnes qui vont intervenir dans le processus.

Une fois constituée, cette commission interviendra pour proposer au conseil municipal un choix entre régie et confier le service comme cela a déjà été fait à une société privée après mise en concurrence, elle interviendra également dans le choix de l'attributaire."

**Monsieur le Maire** dit : "Vous avez compris la proposition du collègue Bernard SELLIER qui vise tout simplement à utiliser la commission de délégation de service public, finalement ce sont les mêmes personnes, dans le fond ce n'est pas illogique, ce sont des personnes plus ou moins aguerries par les procédures, si vous en êtes d'accord, je vais simplement vous donner le nom à la fois des titulaires et des suppléants qui suivent :

**Membres titulaires** : Michel VERDAN - Bernard SELLIER – Agnès BARDURY – Bernard BRIEU - Chris CHAUMET

**Membres suppléants** : Cécile ALFRED - Diana JOJE – Josette LO A TJON – Gilbert SAINTE LUCE.

Plus d'observations, **Monsieur le Maire** mets aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** : de créer de la commission des services publics locaux qui aura autorité pour l'ensemble des services publics relevant des compétences de la commune de Saint-Laurent du Maroni ;
- **DECIDE** : que cette commission sera composée du Maire ou de son représentant, des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante, ainsi que de Madame Gaétane BENNS.
- **DESIGNE**: les cinq représentants titulaires et les 5 suppléants parmi les membres du conseil municipal :  
**Membres titulaires** : Michel VERDAN - Bernard SELLIER – Agnès BARDURY – Bernard BRIEU - Chris CHAUMET  
**Membres suppléants** : Cécile ALFRED - Diana JOJE – Josette LO A TJON – Gilbert SAINTE LUCE

Plus Madame Gaétane BENNS qui représente la société civile.

### **3-Création et composition de la Commission Communale d'Accessibilité :**

La loi du 11 février 2005 pour «légalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées» a modifié de nombreuses dispositions dans différents domaines selon 3 axes :

- Garantir aux personnes handicapées le libre choix de leur projet de vie grâce à la compensation des conséquences de leur handicap et à un revenu d'existence favorisant une vie autonome et digne,
- Placer la personne handicapée au centre des dispositifs qui la concernent,
- Permettre une participation effective des personnes handicapées à la vie sociale grâce à l'organisation de la cité autour du principe d'accessibilité généralisée, qu'il s'agisse

de l'école, de l'emploi, des transports, du cadre bâti ou encore de la culture et des loisirs.

Dans le cadre de ce dernier objectif, l'article 46 de cette loi crée un article L.2143-3 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales. Cet article prévoit que «dans les communes de plus de 5000 habitants, il est créé une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées».

Cette commission communale est compétente pour :

- Dresser le constat de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant (cadre bâti, voiries, espaces publics, transports),
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal et transmis notamment au Préfet et au Conseil Général.

Présidée par le Maire, elle est composée de :

- Représentants de la Commune (Elus et responsables de service),
- Association de personnes handicapées,
- Représentants des usagers (associations ou habitants volontaires).

Les vendredis 28 août 2015 et 18 septembre 2015, les élus de la Commune, les Responsables des services, les représentants d'associations de personnes handicapées et les représentants des usagers ont tenu leurs premières séances de travail, donnant ainsi un avis favorable à la composition de la Commission Communale d'Accessibilité.

La présente délibération vise donc à instituer une commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la composition suivante :

1. le Maire, en qualité de Président de droit de la commission,
2. un collège d'élus composé de 5 membres,
3. un collège représentant les usagers,
4. un collège représentant les associations de personnes handicapées,

Pour les deux derniers collèges, l'APJAH et l'association ATAM ont répondu favorablement à l'invitation de la Commune ; Néanmoins, la liste des représentants pourra faire l'objet d'une révision (à la hausse) durant le fonctionnement de la Commission Communale d'Accessibilité.

Il convient de désigner les membres du collège "Elus" de la commission ; outre le **Maire ou son suppléant**, il est donc proposé que **5 membres** soient désignés, **4 représentants du groupe majoritaire** et **1 représentant du groupe minoritaire**.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **DECIDER** : de créer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées.
- **DESIGNER** : Les 5 membres du collège des élus au sein de l'assemblée délibérante: Daniéla STOMP – Michel VERDAN – Crépin KEZZA BAZINNIND – Hélène PERRET – Chris CHAUMET.

A la demande de Monsieur le Maire, **Monsieur Louis GLORY** résume la commission d'accessibilité : "Une réunion a eu lieu il y a 3 semaines où ont été représentés les élus, la CCI, des associations telle que "ATAM". Je rappelle en quoi c'est une obligation. L'Etat nous dit que chaque commune doit avoir une condition d'accessibilité de façon à avoir un suivi, un planning sur les travaux à réaliser pour les ERP c'est-à-dire que tous les bâtiments publics doivent être aménagés pour les personnes à mobilité réduite.

Cette commission a bien été créée et va être validée ce soir en vue d'engendrer par la suite des travaux. Pour information, l'importance de cette commission était de définir les premiers besoins de l'ancienne procédure c'est-à-dire un marché pour faire l'état des lieux des bâtiments existants.

Deuxièmement, faire un estimatif des travaux nécessaires.

Troisièmement, proposer un planning, c'est dans l'optique du cadre légal qu'il faut donner à l'Etat."

**Monsieur le Maire** dit : "C'est une commission qu'il faut mettre en place. Les choses deviennent beaucoup plus dures, est-ce que tu peux nous donner quelques explications sur la prolongation des effets de la loi et les amendes que nous risquons de payer."

**Monsieur Louis GLORY** explique : "La loi disait qu'en octobre 2015, il fallait que tous ces travaux soient réalisés et l'Etat dans un deuxième temps a dit qu'il était d'accord pour une prolongation à partir du moment où nous pouvions fournir un planning des travaux c'est-à-dire qu'il faut s'engager vis-à-vis de l'Etat à présenter un planning avec les dates et les montants des travaux concernant tous les bâtiments publics.

Il faut savoir que si nous ne respectons pas ce planning nous pouvons être contraints à payer des amendes provoquées par les utilisateurs qui porteraient plainte. Les amendes peuvent varier et peuvent être très lourdes, viennent s'ajouter les amendes administratives du fait de n'avoir pas mis tous les bâtiments publics dans les normes.

Il ne s'agit pas uniquement de personnes à fauteuil roulant, mais toutes les personnes à mobilité réduite telles que les personnes âgées, toutes personnes qui ont du mal à se mouvoir (écoute, lecture etc...)."

**Monsieur le Maire** dit : "Nous devons mettre en place cette commission qui est composée par le maire en qualité de président de droit et un collège d'élus de cinq membres dont quatre représentants du groupe majoritaire et un représentant du groupe minoritaire, un collège de représentants des usagers et un collègue représentant les associations des personnes handicapées.

Il s'agit ce soir de mettre en place la commission et d'élire par la suite les élus concernés."

**Madame Yvane ROGIER** apporte un petit complément d'information : "Comme vous l'avez dit, il y a trois collèges. Un collège représentant les élus et différents directeurs de service, un collège représentant les personnes sujettes à un handicap, et un collègue de représentants de la société civile.

Suite aux deux réunions que nous avons tenues en mairie, il y a l'ATAM qui adhère à cette commission et l'association des usagers de Guyane qui se trouve à Cayenne et qui n'a pas pu être présente aux deux séances que nous avons tenues pour des raisons qui leurs sont propres mais qui adhère également à la commission.

En ce qui concerne le collège des personnes en situation de handicap nous avons l'APAJ sur Saint Laurent du Maroni et l'ADAPEI sur Cayenne qui siège déjà dans les commissions de la Ville de Cayenne et de Rémire Montjoly et qui serait disponible à participer aux réunions que nous donnerons en vue de discuter sur les dossiers de la collectivité déposés par les différents

commerces concernés sur la commune afin de les traiter, du moment où les convocations sont adressées bien à l'avance.

Pour compléter ce que disait Monsieur Louis GLORY nous avons adressé la semaine dernière un calendrier qui définit le listing des travaux et le planning de programmation chiffré, nous avons déposé à la DEAL un courrier avec une demande de prorogation de délai sur un an à partir du moment où la commune a lancé une consultation pour établir son ADAP."

**Monsieur le Maire** demande : "Sachant que le nombre de membres du collège des élus est de 5, est-ce que nous avons un nombre bien déterminé pour le collège des associations et des personnes handicapées ?"

**Madame Yvane ROGIER** répond par l'affirmative.

**Monsieur le Maire** demande quelles sont les personnes qui souhaitent participer à cette commission dans le cadre du collège des élus, 4 de la majorité et 1 de la minorité.

Cinq personnes se sont proposées pour être membre du collège des élus dont les noms suivent :

Monsieur Crépin KEZZA BAZZINNIND, Monsieur Michel VERDAN, Madame Daniela STOMP, Madame Hélène PERRET et Monsieur Chris CHAUMET.

**Madame Sophie HUGON** demande : "Est-ce qu'il y a de prévu des aides de l'Etat dans le cadre de cette loi ?"

**Monsieur le Maire** répond: "Certainement des auteurs assez limités."

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** : de créer la Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées.
- **DESIGNE** : Les 5 membres du collège des élus au sein de l'assemblée délibérante: Daniéla STOMP – Michel VERDAN – Crépin KEZZA BAZINNIND – Hélène PERRET – Chris CHAUMET.

#### **4-Mise à la réforme de matériels et véhicules communaux :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la vente de matériels et véhicules communaux, l'article L.2241-1 du CGCT dispose que le conseil municipal est compétent pour décider de l'opération qu'il autorise par délibération. Le Maire est chargé d'exécuter cette opération au titre de l'article L.2122-21 du CGCT.

La vente se déroule alors de la même manière qu'entre deux personnes privées.

Dans un souci d'optimisation, de bonne gestion des deniers publics et de la gestion du parc automobile et du matériel roulant de la Commune de Saint-Laurent du Maroni, il convient de soustraire les véhicules et engins trop coûteux en réparation.

La mise à la réforme sera réalisée, conformément au règlement intérieur validé en conseil municipal le 20 novembre 2014.

Lors de la précédente procédure de mise en réforme, dix-sept (17) véhicules et engins ont été vendus, pour un montant total de QUINZE MILLE NEUF CENT euros (15900,00 €).

Il convient de poursuivre les opérations de liquidation de véhicules/engins et matériels hors d'usage, afin de libérer les places de stationnement dans la cour des services techniques municipaux. La liste des matériels, véhicules et engins concernés est jointe en annexe.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER** : Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de mise à la réforme et vente de matériels et véhicules communaux, conformément à la liste jointe
- **AUTORISER** : Monsieur le Maire ou son Représentant Légal à signer tous documents nécessaires à la mise en application de la procédure.

**Monsieur le Maire** dit : "Vous avez en annexe un petit tableau qui récapitule les véhicules.

Est-ce qu'il y a des observations ?"

**Monsieur Chris CHAUMET** demande : "Quel est le montant ?"

**Monsieur le Maire** demande d'expliquer comment cela se passe, est-ce qu'il y a un montant de défini ?

**Monsieur Louis GLORY** répond : "Il n'y a pas de montant de défini, c'est une enchère, les personnes répondent et le gagnant est celui qui a proposé la somme la plus importante."

**Monsieur Chris CHAUMET** demande: "Il n'y a pas un minimum de base ?"

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Après intervention de Monsieur Bernard BORIBEGNOBEBE, **Monsieur Louis GLORY** précise : « Dans ce parc, beaucoup de véhicules n'étaient plus du tout roulants, des personnes ont fait des propositions à 300/400 euros pour récupérer des pièces. Les gens ont pu venir visiter tous les véhicules à vendre et non roulants.

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** : Monsieur le Maire à poursuivre la procédure de mise à la réforme et vente de matériels et véhicules communaux, conformément à la liste jointe
- **AUTORISE** : Monsieur le Maire ou son Représentant Légal à signer tous documents

nécessaires à la mise en application de la procédure.

### **5-Décision Modificative N°1 au Budget primitif 2015 - Budget Principal :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les impératifs de gestion nécessitent la modification de certains crédits budgétaires. En effet depuis le vote du Budget Primitif 2015, des notifications de recettes ont été reçues et des ajustements de dépenses doivent être opérés.

Aussi Monsieur le Maire propose la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2015

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** La décision modificative N°1 au Budget Primitif 2015 – Budget Principal

Explication de **Madame Catherine PONS** : « C'est la première décision modificative au budget primitif de la Ville pour l'année 2015. Il y a des dépenses et des recettes d'investissement à modifier, les deux s'équilibrant.

En dépense d'investissement, une acquisition de plusieurs parcelles pour 1 078 165 millions. C'est une dépense qui est compensée par des recettes d'investissement (fonds de compensation de la TVA, la FCTVA) que nous avons reçu et notifié pour lequel la prévision n'était pas suffisante, la raison pour laquelle il faut rajouter 450 000 euros.

Il faut diminuer les amendes de police, nous étions un peu optimistes de 9 635 euros, une différence d'opération d'immobilisation de 800 euros, dans l'imputation il faut juste changer un chiffre, au lieu de 192 020, il faut mettre 192 024, ce sont les écritures comptables.

3000 euros d'installation et d'aménagement d'agencement pour le CIAP.

Des écritures comptables de 34 000 pour le matériel de transport et un virement de la section de fonctionnement qui vient alimenter la section d'investissement pour 600 000 euros et qui aide à l'acquisition des parcelles en dépense pour 1 078 000 millions.

En ce qui concerne le fonctionnement, nous avons des dépenses à hauteur de 300 000 euros qui s'équilibrent avec des recettes à hauteur de 300 000 euros.

Nous retrouvons le virement pour la section d'investissement, nous diminuons les dépenses imprévues qui étaient à hauteur de 900 000 euros. Au niveau des nouvelles recettes ou des recettes ajustées, nous avons des produits d'activité annexe pour 10 000 euros, le FIC pour 334 208 euros, la DGF pour laquelle nous avons mis un montant similaire à l'année dernière de 565 000 euros, c'est la dotation de solidarité qui est à peu près de 600 000 euros, c'est notre participation nationale.

Nous avons été prudents sur la dotation aménagement, la notification nous permet d'ajouter 204 302 euros et les produits exceptionnels sur opération de gestion 317 186 euros, qui concernent notamment 305 000 euros qui proviennent de la gestion du percepteur avant que

j'arrive, il est parti en fin 2001 il a été condamné à payer 300 000 euros pour défaut de gestion."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** La décision modificative N°1 au Budget Primitif 2015 – Budget Principal

**6-Décision Modificative N°1 AU Budget Primitif 2015 - Budget Annexe "Eau et Assainissement" :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les impératifs de gestion nécessitent la modification de certains crédits budgétaires. En effet depuis le vote du Budget Primitif 2015, Budget annexe « Eau et Assainissement » des ajustements de dépenses doivent être opérés.

Aussi Monsieur le Maire propose la décision modificative N° 1 au Budget Primitif 2015, Budget annexe « Eau et Assainissement ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2015 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

Explication de **Madame Catherine PONS** : « C'est également la première décision au budget de l'année 2015, c'est juste un jeu d'écriture en dépense de fonctionnement, un rééquilibrage des comptes puisqu'il y a des comptes comme le 611 « *contrat de prestation de service* » où il manque 10 000 euros, le compte 6231 « *annonce insertion* » où il manque également 10 000 euros, que nous allons chercher dans les compte 61 523 « *voirie et réseaux* » et le compte 673 « *titre annulé sur l'exercice antérieur* »

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur Chris CHAUMET** demande : « Est-ce qu'à la date d'aujourd'hui nous avons tout reçu en ce qui concerne la notification des recettes annoncées par rapport au budget primitif ?

**Madame Catherine PONS** répond par l'affirmative et dit : « Au niveau des recettes qui étaient prévues nous avons juste une recette en investissement qui n'a pas encore avancé, c'est la cession de terrain à la SEMSAMAR, ça a moins d'impacte que si c'était en fonctionnement. Nous avons justement procédé à tous les réajustements, nous avons ainsi une comptabilité nette."

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité.

- **APPROUVE:** la décision modificative n° 1 au budget primitif 2015 - Budget annexe « Eau et Assainissement »

**7-Validation par le conseil municipal des plans de financement prévisionnels des actions culturelles 2015 pouvant bénéficier du soutien de partenaires extérieurs :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'il est mis en place chaque année une programmation culturelle afin de proposer une animation riche et variée à la population de Saint- Laurent du Maroni, en plus des manifestations organisées par les associations. Le ministère de la Culture, le conseil général, le conseil régional et d'autres organismes ont été sollicités afin d'apporter leur soutien financier pour un certain nombre de ces actions.

Aussi, afin de bénéficier de ces subventions dans les meilleurs délais, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir valider les plans de financement prévisionnels suivants:

PORTEUR	PROJET	DAC	CONSEIL REGIONAL	CONSEIL GENERAL	OVVV	CUCS MAIRIE	COMMUNE	CNES/MAIRIE	AUTRES	TOTAL
Mairie SLM / Cinéma	Formation au Vjing & Mapping	3 000 €	2 000 €	1 000 €				1 500 €	2 000 €	9 500 €
Mairie SLM / Cinéma	Festival « América, Molo Man »	8 000 €	5 000 €	3 000 €			5 500 €	5 000 €	3 000 €	29 500 €
Mairie SLM / EMMD	Saison Musiques de Chambre	2 000 €	2 000 €	2 000 €			2 000 €	1 500 €		9 500 €

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** Les plans de financement exposés dans le tableau ci- dessus.  
-**AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions auprès des organismes compétents.

**Monsieur Franck THOMAS :** « Il s'agit de confirmer les demandes que nous avons faites auprès des partenaires à savoir la formation au MAPA, le Festival American Moloman et la saison de musique de chambre."

Pas d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** Les plans de financement exposés dans le tableau ci- dessus.  
-**AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions auprès des organismes compétents.

## **8-Achat et livraison de véhicules pour les services de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, qu'un marché selon une procédure ouverte, articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics, a été lancée le 04 juin 2015 pour l'achat et la livraison de véhicules pour les services de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, et alloué comme suit :

**Lot n°1 : Fourniture de trois camionnettes**

4 portes - 6 places - Benne basculante

**Lot n°2 : Fourniture d'une camionnette à grappin**

2 portes - 3 places Benne basculante

**Lot n°3 : Fourniture de deux fourgons**

2 portes avant - 1 porte latérale - 2 portes arrières - 3 places

Equipement de signalisation

**Lot n°4 : Fourniture de trois fourgons**

2 portes avant - 1 porte latérale - 2 portes arrières - 6 places / sièges arrières rabattables

Equipements de signalisation

**Lot n°5 : Fourniture de quatre utilitaires**

2 portes avant - 1 porte latérale - 2 portes arrières - 6 places - sièges arrières rabattables

**Lot n°6 : Fourniture d'une camionnette**

2 portes - 3 places – Benne basculante

Equipements de signalisation

**Lot n°7 : Fourniture de deux berlines**

3/5 portes - 5 places

**Lot n°8 : Fourniture d'une berline 4\*4**

5 portes – 5 places

Cinq (05) offres sont parvenues dans les délais impartis :

1. GTM DISTRIBUTION
2. GUYANE AUTOMOBILE
3. GUYANE AUTO CENTER
4. UCAR LOCATION
5. SOMASCO PEUGEOT

Après vérification du contenu des enveloppes sur la partie administrative, lors de la commission d'appels d'offres du 31 juillet 2015, il s'est avéré que l'offre de GUYANE AUTO CENTER n'était pas recevable car l'acte d'engagement ne figurait pas dans l'enveloppe déposée.

L'examen des offres restantes a permis de retenir les propositions suivantes :

- **Lot 1: GUYANE AUTOMOBILE 94.500,00 euros**
- **Lot 2: GTM DISTRIBUTION 52.900,00 euros**
- **Lot 3: GUYANE AUTOMOBILE 42.700,00 euros**
- **Lot 4: UCAR LOCATION (plus-value version allongée) 73.770,00 euros**
- **Lot 5: GUYANE AUTOMOBILE 62.800,00 euros**
- **Lot 6: GUYANE AUTOMOBILE 28.500,00 euros**
- **Lot 7: UCAR LOCATION 28.980,00 euros**
- **Lot 8: GUYANE AUTOMOBILE 22.250,00 euros**

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

**ATTRIBUER** le marché pour l'achat et l'acquisition de véhicules pour les services de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, pour les lots suivants :

- Lot 1 : GUYANE AUTOMOBILE 94.500,00 €
- Lot 2 : GTM DISTRIBUTION 52.900,00 €
- Lot 3 : GUYANE AUTOMOBILE 42.700,00 €
- Lot 4 : UCAR LOCATION (plus-value version allongée) 73.770,00 €
- Lot 5 : GUYANE AUTOMOBILE 62.800,00 €
- Lot 6 : GUYANE AUTOMOBILE 28.500,00 €
- Lot 7 : UCAR LOCATION 28.980,00 €
- Lot 8 : GUYANE AUTOMOBILE 22.250,00 €

**AUTORISER** monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous documents se rapportant au marc

**Madame Yvane ROGIER** explique : « C'est un marché qui consiste à l'acquisition de 17 véhicules pour l'ensemble des services de la collectivité dont des camions "Ben" double cabine et 3 Berlingots, pour le service technique afin de compenser ce que nous avons en ce moment en location.

Il y a également un véhicule pour la Police municipale, pour la Bibliothèque, pour le service des sports, pour les affaires scolaires et pour l'école de musique.

Pour une valeur totale de 450 000 euros environ."

**Monsieur Bernard SELLIER** dit : "J'observe effectivement que même si nous avons eu un peu de mal pour cet appel d'offres, il y a un an et demi, il y avait eu une seule réponse, ça pourvoit au remplacement des 19 véhicules réformés dont la plupart en date de l'année 2004. Je sais qu'il y a un camion à grappin des services techniques qui permettra de faire des ramassages au pied levé des déchets de nature diverses qui ne peuvent pas être traités autrement."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a d'autres observations ?

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

**ATTRIBUE** le marché pour l'achat et l'acquisition de véhicules pour les services de la Mairie de Saint-Laurent du Maroni, pour les lots suivants :

- Lot 1 : GUYANE AUTOMOBILE 94.500,00 €
- Lot 2 : GTM DISTRIBUTION 52.900,00 €
- Lot 3 : GUYANE AUTOMOBILE 42.700,00 €
- Lot 4 : UCAR LOCATION (plus-value version allongée) 73.770,00 €
- Lot 5 : GUYANE AUTOMOBILE 62.800,00 €
- Lot 6 : GUYANE AUTOMOBILE 28.500,00 €
- Lot 7 : UCAR LOCATION 28.980,00 €
- Lot 8 : GUYANE AUTOMOBILE 22.250,00 €

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tous documents se rapportant au marc

**9-Entretien et maintenance des espaces publics des quartiers sensibles par le biais de l'insertion sociale. :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un marché à procédure adaptée, selon les dispositions de l'article 30 du Code des Marchés Publics, relatif à l'entretien et la maintenance des espaces publics des quartiers sensibles par le biais de l'insertion sociale, a été lancé le 03 juillet 2015.

Les prestations du marché consistent en la réalisation de travaux d'espaces verts dans les quartiers sensibles, par le biais de la réinsertion et la qualification de personnes durablement exclues du marché du travail ou qui rencontrent des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Les quartiers sont définis comme suit :

1. la Charbonnière,
2. les Ecoles,
3. Les Sables-Blancs,
4. le village Chinois,

Le dossier de consultation des entreprises était constitué pour un marché à bons de commande, dont le montant maximum annuel est fixé à **600.000,00 euros**.

Trois (03) offres ont été reçues dans les délais prescrits :

- **La Régie des Quartiers**
- **La société ENEV**
- **La société MNET ESAST**

La commission d'appel d'offres réunie le 31 juillet 2015 et le 06 août 2015, à l'issue du rapport d'analyse des offres, a décidé de retenir l'offre de **la Régie des Quartiers**, mieux disant au vue des critères énoncés dans le règlement de consultation.

Le marché passé pour douze (12) mois, fera l'objet d'une reconduction tacite par trois fois.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** le marché relatif à l'entretien et la maintenance des espaces publics des quartiers sensibles par le biais de l'insertion sociale à la **Régie des Quartiers pour un montant annuel de 600.000,00 euros**

- **AUTORISER** monsieur le Maire ou son adjoint habilité à signer tous documents se rapportant à ce marché.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : " Je n'ai pas siégé aux commissions d'appel d'offres étant absent à ce moment, je ne connais pas trop bien le cahier des charges, je suppose malgré tout qu'il y a des procédures de contrôle. Même pour un marché d'un an je crois qu'il est nécessaire de faire le point tous les trimestres ou au bout du semestre pour une présentation soit en commission des travaux soit au conseil municipal, je pose peut être des questions qui ont déjà les réponses."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Madame Cécile ALFRED** : " Juste une remarque, parce que la municipalité fait de gros efforts pour nettoyer la ville par exemple le village chinois où les agents passent régulièrement, il y a toujours un dépôt d'ordures, ainsi que le quartier Jadfard. Le ramassage est fait et quelques heures ensuite il y a à nouveau des dépôts d'ordures. En face de la chapelle de la Charbonnière, je me suis rendue compte que le tas d'ordures a été brûlé.

Il faut absolument qu'il y ait un contrôle à ce niveau, il serait peut être bon de verbaliser les personnes concernées et trouver une solution à ce problème.

Les dépôts d'ordures n'existent pas uniquement aux lieux dont j'ai fait allusion, mais également dans de nombreux quartiers de la Ville.

Des agents de la CCOG ont pris soin de mettre des prospectus dans les boîtes aux lettres, le problème perdure malgré tout.

C'est également le cas de la cité des Cultures où il y a souvent des petits lots d'ordures."

**Monsieur le Maire** dit : "Je pense que nous allons passer à la vitesse supérieure, nous allons faire dans les semaines qui viennent, certainement le recrutement de deux policiers municipaux supplémentaires et comme je l'avais déjà dit il faut véritablement que nous puissions mettre une petite cellule qui ne fasse que ça sans arrêt.

Nous mettrons une cellule réservée à ce sujet en prenant soin avec le procureur que les amendes soient d'un bon niveau parce que souvent nous nous contentons de faire payer 35/40 euros et les gens se disent à ce prix je peux me permettre de me laisser prendre, ce n'est pas grave.

En tout cas c'est dans les objectifs, j'ai bien conscience effectivement qu'il y a un grand effort de ce côté et que les gens ne sont sensibles que par leur portefeuille, nous pourrions faire de la prévention comme nous voulons, il y a certains qui voudront appliquer la prévention, d'autres qui vont tout de suite passer derrière pour dégueulasser ce que les autres feront comme effort.

C'est une remarque qui est bien enregistrée."

**Madame Iris LETER** demande : "Est-ce qu'il y a suffisamment de poubelles à Saint Laurent ?"

**Monsieur le Maire** répond : " Il y a suffisamment de poubelles à Saint Laurent, c'est une négligence de la part de nos compatriotes."

Intervention de **Madame Cécile ALFRED** : "Je tiens quand même à donner un exemple : en face de chez ma mère au quartier Jadfard, il y a un monsieur qui a déposé ses cartons recouverts de liège. Je lui ai dit qu'il avait possibilité de mettre ses ordures dans sa poubelle, il m'a répondu qu'il le ferait mais les détritrus sont restés sur place pendant des jours.

**Monsieur le Maire** dit : "Il faut agir sur leurs comportements, et souvent ce sont des gens de bons niveaux, j'ai eu l'occasion de voir des personnes qui passent en voiture ne serait-ce que les enseignants, ils boivent leur bière et lance la bouteille dans la rue sans gêne devant tout le monde".

**Madame Malaïka ADAM** intervient " Je pense que la Police municipale devrait passer la veille du jour du ramassage des encombrants pour une vérification parce que certaines personnes déposent leurs détritrus un mois avant le passage, c'est peut être une solution qui nous ramènerait à quelque chose".

**Monsieur le Maire** dit : "C'est la raison pour laquelle j'ai précisé que nous mettrons en place une cellule spéciale, ce qui changera l'aspect de la ville et nous permettra de faire des économies finalement parce que lorsque les déchets joggent le long des rues, ça finit par s'accumuler, il s'agit des camionnettes et des ouvriers que nous payons pour enlever ces tas d'ordures."

Intervention de **Madame Diana JOJE PANSA** : "Juste une remarque vu que nous parlons d'espace, il y a l'école de Saint Maurice qui a un projet de jardinage. J'ai eu l'occasion dernièrement de voir un serpent qui traversait, il faudra avoir une discussion avec les personnes concernées pour qu'un nettoyage soit fait afin d'éviter tout danger."

Intervention de **Monsieur Joseph VERDA** : "Depuis 2008, je fais de la prévention contre les déchets et je n'ai pas vu d'amélioration. Je l'ai vu auprès des jeunes avec qui j'ai commencé aux Sables blancs. Avec Bénédicte DEGARDIN nous avons fait un travail avec les petits qui commencent à prendre conscience du problème, une action un peu plus difficile avec les plus jeunes et même les adultes.

Il faut continuer ce travail de prévention dans chaque école, mais également sévir.

Nous avons fait régulièrement des mayouris avec l'ASCO qui n'ont servi à rien au bout de deux heures."

**Monsieur le Maire** dit: "Tu as raison, il faut faire les deux à la fois, poursuivre la prévention et passer à la répression."

**Monsieur Louis GLORY** dit : "Dans l'optique de faire une touille, il y a la prévention, la sanction, sachez que nous sommes en train de finaliser un marché pour le nettoyage de l'extérieure des écoles.

Il y a la propreté du centre ville où les personnes vont acheter leur canette chez le chinois mais il y a également un cheminement des élèves comme des petites fourmies qui passent dans la ville.

Nous avons un objectif de nettoyage devant les écoles par rapport à cette situation, ce qui permet aux petites entreprises de vivre, et nous permettra de lutter, nous ajouterons des poubelles, nous en avons commandé une trentaine, il faudra déterminer le bon positionnement, ce qui n'est pas évident."

**Monsieur Joseph VERDA** dit : "Il faudra aussi jouer le jeu et solliciter les associations. Il y en a des tonnes à Saint Laurent du Maroni, malheureusement qui ne font pas le travail."

**Monsieur le Maire** dit : "Nous allons renouveler ce que nous avons déjà fait, avec Monsieur Franck THOMAS nous les avons réunis, nous leur donnons de l'argent, des baraques et en échange pas d'action, nous allons le refaire, il faut toujours répéter la même chose."

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** le marché relatif à l'entretien et la maintenance des espaces publics des quartiers sensibles par le biais de l'insertion sociale à la Régie des Quartiers pour un montant annuel de 600.000,00 euros
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou son adjoint habilité à signer tous documents se rapportant à ce marché.

#### **10-Tarif de location de la salle de danse :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les associations sollicitent la location de la salle de danse de l'école municipale de musique et de danse.  
Aussi, il convient de fixer un tarif de location.

Il est proposé le tarif horaire suivant : 2€ / heure.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** Le tarif de location de la salle de danse proposé ci-dessus.

**Monsieur le Maire** dit : "Je pense que si nous avons proposé 2 euros c'est parce que la responsable de l'école de musique a dû travailler sur ledit tarif.

Est-ce que c'est passé en commission financière ?

Je propose d'enlever cette délibération, nous allons en rediscuter.

Est-ce que vous êtes d'accord que nous enlevons ce projet de délibération ?

Pas d'abstention, ni d'opposition, le projet de délibération a été retiré de l'ordre du jour à l'unanimité."

#### **11-Remboursement des cours de danse classique 2014/2015 :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les cours de danse classique pour l'année 2013/2014 n'ont pas pu être dispensés.

Par conséquent, il convient de rembourser les parents figurant dans le tableau suivant.

Nom des personnes à rembourser	Montant
Madame Valérie ADELE - ROSE	185 EUROS
Monsieur Jie DONG ZENG	110 EUROS
Jérémy HUGON	35 EUROS

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** Le remboursement des parents figurants dans le tableau ci-dessus.

**Monsieur le Maire** demande est-ce qu'il est nécessaire de faire passer cette délibération au conseil municipal si un service n'a pas été rendu ?"

**Madame Catherine PONS** explique : " Il s'agit d'autres personnes en dehors de la danse et de la musique, les prestations n'ayant pas été rendues et les parents ayant payé, nous remboursons le service non fait."

**Monsieur le Maire** demande une deuxième fois est-ce qu'il y a nécessité de faire passer au conseil municipal ?

Est-ce que vous êtes d'accord pour faire adopter ce projet de délibération en vue de rembourser les personnes pour lesquelles les prestations n'ont pas été exécutées ?"

Pas d'opposition, ni d'abstention,

A noter que Madame Sophie HUGON ne prend pas part au vote de ce projet de délibération.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** Le remboursement des parents figurants dans le tableau ci-dessus.

### **12-Extension du réseau d'assainissement sur la RD11 :**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Laurent du Maroni, en pleine expansion démographique, doit régulièrement réaliser des extensions du réseau public d'assainissement des eaux usées afin d'accompagner le développement de nouvelles zones urbanisées conformément au PLU en vigueur.

Afin de desservir de nouveaux lotissements prévus sur la RD11, il est envisagé d'étendre le réseau de collecte des eaux usées depuis le lotissement "Les Rivages" jusqu'au futur lotissement de la SEMSAMAR actuellement en cours d'aménagement.

Le projet retenu permettra également le raccordement de l'ensemble des riverains sur cette portion de la RD11.

Ce projet comprend notamment la création de 1,3 km de réseau d'assainissement gravitaire et d'un nouveau poste de refoulement des eaux usées.

Pour la réalisation de ce projet, le plan de financement sollicité est le suivant :

Financeurs	Montant	Pourcentage
FEDER (Union Européenne)	740 000 euros	56,9 %
ONEMA	200 000 euros	15,4 %
Office de l'Eau de la Guyane	100 000 euros	7,7 %
Commune de Saint-Laurent du Maroni	260 000 euros	20,0 %
<b>Total</b>	<b>1 300 000 euros</b>	<b>100 %</b>

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** le projet et le plan de financement de l'opération "extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la RD11";

-**AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

Intervention de **Monsieur Bernard SELLIER** : "Il s'agit d'approuver le plan de financement de la partie travaux pour le soumettre à la nouvelle autorité de gestion de la Région, pour étendre le réseau d'assainissement des rivages, des lotissements Saint Louis jusqu'à 1,300 km, notamment pour desservir de gros lotissements de la SEMSAMAR qui est d'ailleurs déjà en chantier.

Je rappelle également qu'en 2013, conformément à la loi, nous avons instauré l'AFPAC que les promoteurs ou les constructeurs doivent participer à l'extension de ces réseaux, nous avons fixé un tarif, c'est un coût brut, il y aura des subventions, il y aura l'AFPAC qui est assez difficile à évaluer aujourd'hui.

Nous terminons actuellement sur le programme européen d'études de 400 000 euros financé et approuvé au conseil municipal et dont un point en plus sera présenté dans les prochaines semaines à la commission des travaux. Le deuxième maillon de la chaîne c'est la partie travaux. Un réseau d'assainissement coûte en gros 1 million d'euros du kilomètre.

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Intervention de **Madame Cécile ALFRED** : "Ca n'a rien à voir avec le projet de délibération, c'est juste une remarque. Sur la route de Saint Jean il y a beaucoup de constructions et je pense que la circulation deviendra problématique. Il faudra peut-être étudier une solution surtout que les maisons sont cote à cote."

**Monsieur le Maire répond** : "C'est déjà inscrit dans le master plan qui est en train d'être étudié par l'EPAG, requalifier deux voies principales. D'abord la route nationale de Margot jusqu'à la croisée du cimetière et ensuite le CD11 depuis l'embranchement du Lac Bleu jusqu'à l'embranchement de la route d'Apatou, avec des lettres qui sont déjà parties, même des rappels à la fois au président du conseil régional et au préfet, pour leur dire qu'il est grand temps maintenant que nous puissions réfléchir ensemble à l'élargissement d'une véritable voie avec piste cyclable etc..."

C'est déjà dans les tuyaux, nous verrons si au cours de ce contrat Etat/Région nous aurons les moyens ne serait-ce que pour commencer".

Suite à la question posée, **Monsieur le Maire** répond : "Il y a de la place, il faudra peut-être remblayer, la discussion est dans les tuyaux parce que nous avons bien conscience de ça.

Tous les programmes prévus ne sont même pas encore terminés, que nous sommes déjà dans un trafic extrêmement dense, et ça deviendra de plus en plus dangereux, surtout au niveau des sorties."

**Monsieur Bernard SELLIER** intervient : "Je vais apporter une précision, les chiffres n'ont pas été mis au hasard même si il est fréquent qu'il y ait des modifications au plan de financement, le taux moyen du FEDER c'est 55%, nous essayons de proposer une somme ronde après contact avec la Région.

Nous avons une lettre d'attention avec l'ONEMA ce qui nous fait considérer que la subvention est accordée.

L'Office de l'Eau en Guyane qui est une agence du conseil général a le droit pour l'instant d'accorder au maximum 200 000 euros par an et par commune. Il n'y aura pas de peine à trouver à l'étape suivante un deuxième projet, le financement bougera peut être à la marge.

Je rappelle qu'il y a 11 millions d'euros pour toute la Guyane pour 7 ans pour l'assainissement, lorsque nous demandons une subvention de 740 000 euros quelque part ça compte déjà."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ou des avis négatifs?

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** le projet et le plan de financement de l'opération "extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la RD11";

-**AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

### **13-Extension du réseau d'assainissement sur la RN1 :**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Laurent du Maroni, en pleine expansion démographique, doit régulièrement réaliser des extensions du réseau public d'assainissement des eaux usées afin d'accompagner le développement de nouvelles zones urbanisées conformément au PLU en vigueur.

Afin de desservir de nouveaux lotissements prévus en entrée de ville sur la RN1, il est envisagé d'étendre le réseau de collecte des eaux usées depuis le carrefour entre la RN1 et l'avenue Paul Castaing jusqu'au futur lotissement de l'EPAG actuellement en cours d'aménagement.

Le projet retenu permettra également le raccordement de l'ensemble des riverains sur cette portion de la RN1.

Ce projet comprend notamment la création de 440 ml de réseau d'assainissement gravitaire et d'un nouveau poste de refoulement des eaux usées.

Pour la réalisation de ce projet, le plan de financement sollicité est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
FEDER (Union Européenne)	186 000 euros	44,3 %
ONEMA	150 000 euros	35,7 %
Commune de Saint-Laurent du Maroni	84 000 euros	20,0 %
<b>Total</b>	<b>420 000 euros</b>	<b>100,0 %</b>

Il est demandé au conseil municipal :

- **APPROUVER:** le projet et le plan de financement de l'opération « extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la RN1 » ;

-**AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**Monsieur Bernard SELLIER :** "C'est un peu la même chose sur la RN1. Il y a deux grands projets, celui de l'EPAG qui a démarré coté gauche de la route lorsque nous quittons Saint Laurent en face de chez "Julienne".

Deuxièmement, le projet de la SEMSAMAR sur la propriété de Monsieur Mangatalle. Il s'agit de récupérer les eaux usées et de les transporter sur la lagune du chemin de Fatima qui reste en service malgré la construction de la STEP."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

Pas d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** le projet et le plan de financement de l'opération « extension du réseau d'assainissement des eaux usées sur la RN1 » ;
- AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

#### **14-Extension du réseau d'eau potable pour le raccordement du RSMA :**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint-Laurent du Maroni, a réalisé plusieurs ouvrages d'infrastructures d'eau potable afin de permettre la desserte du village de Saint-Jean avec notamment la création d'un réservoir de 2000 m<sup>3</sup>.

Grâce à ce réservoir il est désormais possible d'alimenter le RSMA qui souhaite se raccorder au réseau communal afin de s'affranchir de la production d'eau potable en interne.

Ce projet comprend la pose de réseau d'eau potable sur 500 mètres et la mise en place d'un surpresseur permettant de garantir une pression suffisante sur le réseau du RSMA.

Pour la réalisation de ce projet, le plan de financement sollicité est le suivant :

<b>Financeurs</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
FEDER (Union Européenne)	175 000 euros	70,0 %
Commune de Saint-Laurent du Maroni	75 000 euros	30,0 %
<b>Total</b>	<b>250 000 euros</b>	<b>100,0 %</b>

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** le projet et le plan de financement de l'opération « extension du réseau d'eau potable pour le raccordement du RSMA » ;
- **AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**Monsieur Bernard SELLIER** précise : "Il y a une demande ancienne qui date de 4 ans du RSMA qui ne souhaite plus alimenter le village de Saint Jean par le biais d'un réseau souvent bricolé puisque le RSMA a beaucoup construit ces dernières années, ils ont aussi des patrons à Paris qui leurs demandent des comptes car il fallait passer à une nouvelle étape.

Cette nouvelle étape c'est la suite du déplacement du captage et des conduites qui ont été retirés en 2010/2011 et après étude (croquis derrière) il s'avère que sur l'antenne que nous avions posée il y a 3 ans, il est possible de desservir directement le Camp.

Par contre les installations internes du Camp à l'exception du réservoir, resteraient à la charge du RSMA dans la mesure que ça peut être considéré comme une enceinte privée où il n'y a pas de plan, ça a été fait par les gens du génie, il est acté, le maire vient de le rappeler, la limite du réseau communal serait simplement l'entrée du Camp militaire."

**Monsieur le Maire** demande s'il y a des observations ?

**Monsieur Chris CHAUMET** demande : "Est-ce que nous n'avons pas pu trouver un autre partenaire pour compléter le plan de financement en subvention ?"

**Monsieur Bernard SELIER** répond : "J'ai pris des contacts préliminaires, l'Office de l'eau pas plus que l'ONEMA, n'intervient pas directement sur l'eau potable pour l'instant et ce n'est pas sûr que ça change dans les 6 prochains mois, c'est un petit chantier que nous pouvons mener assez rapidement dans le courant de l'année 2016. Nous pouvons remarquer que le FEDER a un pourcentage moyen de 55%, il était largement dépassé, c'est un plan de financement qui est proposé, qui peut subir notamment des modifications."

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** le projet et le plan de financement de l'opération « extension du réseau d'eau potable pour le raccordement du RSMA » ;
- **AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**15-Modification du plan de financement de l'opération "création du pôle épuratoire Sud - Phase 2" :**

Monsieur le Maire expose,

Le projet de construction de la station de traitement des eaux usées de 40 000 Equivalents-Habitant ne pourra être achevé avant le 31/12/2015, date butoir du PO FEDER 2007-2013.

Au regard de la fin de programmation du PO FEDER 2007/2013 et de la nécessité de finir cette opération, il apparaît nécessaire de scinder cette opération en deux phases sur le PO FEDER 2007-2013 et le nouveau programme FEDER 2014-2020.

Plan de financement actuel

		Fonds et cofinanceurs						
	Coût total (phase 2)	FEI	FEDER	ONEMA	ADEME	RÉGION	SÉNOG	FONDS PROPRES
Convention initiale	18 500 000 €	3 200 000 €	5 000 000 €	8 438 500 €	1 116 000 €	323 500 €	222 000 €	200 000 €
Pourcentage initial	100,00%	17,30%	27,03%	45,61%	6,03%	1,75%	1,20%	1,08%

Nouveau plan de financement sollicité  
sur les deux programmes FEDER 2007-2013 et 2014-2020

		Fonds et cofinanceurs						
	Coût total (phase 2)	FEI	FEDER	ONEMA	ADEME	RÉGION	SÉNOG	FONDS PROPRES
Nouveau plan de financement (A) 2007/2013	10 174 453,00 €	823 198 €	4 750 000 €	3 577 705 €	613 520 €	178 053 €	122 093 €	109 884 €
Pourcentage 2007/2013	100%	8,09%	46,69%	35,16%	6,03%	1,75%	1,20%	1,08%
Nouveau plan de financement (B) 2014/2020	8 325 547 €	2 376 802 €	250 000 €	4 860 795 €	502 480 €	145 447 €	99 907 €	90 116 €
Pourcentage 2014/2020	100%	28,55%	3,00%	58,38%	6,03%	1,75%	1,20%	1,08%
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>18 500 000,00 €</b>	<b>3 200 000,00 €</b>	<b>5 000 000,00 €</b>	<b>8 438 500,00 €</b>	<b>1 116 000,00 €</b>	<b>323 500,00 €</b>	<b>222 000,00 €</b>	<b>200 000,00 €</b>

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER:** le nouveau plan de financement de l'opération « Pôle épuratoire Sud - Phase 2 - construction de la station d'épuration » ;
- **AUTORISER:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**Monsieur le Maire** dit : "Nous allons demander à Monsieur Bernard SELLIER de nous donner directement les explications sur ce projet de délibération."

Explication de **Monsieur Bernard SELLIER** : "C'est un grand projet dont la réalisation se poursuit, vous pouvez y aller quand vous voulez, le chantier tourne en semaine. Je crois que nous aurons intérêt à prévoir une nouvelle visite de la commission des travaux puisqu'il y a beaucoup de changements par rapport à ce que nous avons vu le 04 mai.

Par rapport au plan de financement global, 18 millions pour la station, 5 millions pour les réseaux votés en 2014, il s'est avéré qu'il y a eu un peu de temps perdu, un décalage de trois mois, d'une part pour bien se vérifier en matière de progression et d'autre part concernant les intempéries exceptionnelles, nous disons souvent qu'on ne fait pas d'émulsion sous la pluie mais nous ne faisons pas non plus de bon béton sous la pluie.

Le DAF et le SGAR ont fait ce qu'il fallait, de diviser en 2 ces 18 millions d'euros en ayant la garantie que ce qui était prévu sur 2017 soit inscrit au nouveau plan européen et à tout ce qui l'accompagne, la délibération serait la ratification de ce phasage purement financier."

**Monsieur le Maire** dit : "C'est un nouveau phasage tout simplement qui nous met à l'abri des déagements d'office par rapport à la fin du contrat de plan actuel."

**Monsieur Bernard SELLIER** dit : C'est un fond d'Etat, le dossier a été remonté jusqu'au ministère de l'Outre Mer et des Finances, il y a eu ces dernières semaines un accord écrit pour que la totalité du "FEI" (Fonds Européen d'Insertion), soit sur deux périodes.

Plus d'observation, **Monsieur le Maire** met aux voix le projet de délibération.

Pas d'opposition, ni d'abstention,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE:** le nouveau plan de financement de l'opération « Pôle épuratoire Sud - Phase 2 - construction de la station d'épuration » ;
- **AUTORISE:** Monsieur le Maire ou l'adjoint habilité à solliciter les subventions et à signer tout document se rapportant à ce sujet.

**QUESTIONS DIVERSES :**

**Monsieur Franck THOMAS** informe : "Juste pour rappeler aux collègues élus que samedi 03 octobre il y a l'arrivée nautique du NEREID'S RALLY qui se fera du côté de l'Office du Tourisme pour laquelle la mairie est partenaire.

Une deuxième grande manifestation, le "Busi-Konde Sama" organisée par l'association "Lavi danbwoi" qui se fera le 2 et 3 octobre sur le stade. Nous demandons à ce que tous les élus participent à ces deux manifestations."

**Monsieur le Maire** informe : "Je complète que parmi les invités qui vont participer à cette troisième édition du rally, nous avons la visite de deux ministres, Monsieur Nasiniento, ancien ministre et une ministre du tourisme du Guyana, en exercice."

**Madame Sophie HUGON** demande : "C'est par rapport à l'école Giffard 2, je n'ai pas très bien compris, je voulais savoir si c'est bien par rapport à quelques problèmes de sol que la rentrée scolaire n'a pas pu se faire. Est-ce qu'il y avait eu une étude de sol de faite et quel avait été le résultat de cette étude ?"

**Monsieur le Maire** répond : "Pour l'instant l'école Giffard 2 a été ouverte ce matin. Nous attendons des informations supplémentaires pour que l'école soit placée là où nous l'avions prévu c'est-à-dire à côté de l'école Alain MOUTY.

Il y avait des études de sol qui avaient été faites mais elles datent de pas mal de temps. Elles montraient qu'il y avait énormément de travaux à faire mais nous le savions, nous pensions que nous aurions le temps de réaliser le tout avant sans oublier qu'il y a eu la saison de pluie qui a été très lourde et c'est la raison pour laquelle nous avons ce retard."

**Monsieur Louis GLORY** complète : "Nous avons effectivement eu 28 jours de pluie où le chantier a dû être arrêté. L'étude de sol peut paraître une partie relativement difficile de 2,80 mètres et en dessus une partie molle. Le problème est que, plus nous chargeons de terre, plus ça s'enfonce, il a fallu positionner des drains qui a été réalisé sur un côté.

A ce jour, le maire a souhaité que j'arrive à chiffrer le montant nécessaire pour pouvoir se servir de cette plateforme, le montant estimé est de 80 000 euros pour continuer et finir les travaux sachant que ça ne permettra pas de construire des bâtiments en dur, ça ne peut servir que pour des bungalows.

Néanmoins, nous ne pouvons pas affirmer que le terrain se comportera comme il se doit malgré les travaux que nous allons faire. J'ai demandé une aide technique à la SENOG par le biais de Monsieur SAEZ et d'autres qui font également des études, nous devons nous réunir par la suite pour donner toutes les possibilités au maire, faire un choix définitif sachant qu'il faut aller très vite dans la démarche.

**Monsieur le Maire** dit : "Nous avons un plan B au cas où mais je préfère l'emplacement choisi, je préfère ne pas parler du plan B pour l'instant."

Intervention de **Monsieur Jean Henry JOSEPH** : "Ma question concerne la Collectivité unique. Je suis souvent interpellé par les autres communautés ou par des amis qui me demandent à quel moment la commune de Saint Laurent du Maroni fera son choix. Une question à laquelle je ne peux répondre, c'est la raison pour laquelle je souhaitais avoir plus de précision."

**Monsieur le Maire** répond : "Malheureusement, dans cet ancêtre nous ne pouvons aborder ce genre de problème."

**Madame Cécile ALFRED** : " Je suis ravie de l'ouverture de **l'ONIFACE**, je remercie toutes les personnes qui ont œuvré pour cette ouverture parce que ça fait longtemps que j'en parlais, j'ai même vu les bâtiments de l'hôpital André BOURON, j'espère que ça perdurera.

Ma deuxième remarque concerne tous les petits panneaux situés dans plusieurs coins de rues inscrits "UTAS" –Unité Territoriale d'Action Sociale, il a fallu que j'aie jusque dans le fond pour voir ce beau bâtiment mais ce que je déplore c'est que nous avons tout plein de panneaux publicitaires d'alcool et tout ce qui s'en suit pour avoir tous ces petits panneaux "UTAS".

J'ai pris contact avec le chargé de communication du conseil général pour leur faire part de mon ravissement pour le bâtiment qui ne méritait tout de même pas ces panneaux en bois, Saint Laurent du Maroni mérite bien mieux.

J'espère qu'ils feront le nécessaire avant l'inauguration du 8 octobre parce qu'à mon sens, ça ne veut rien dire suite à l'explication qui m'a été donnée, je pensais même qu'il s'agissait de l'ouverture d'une boîte de nuit, le conseil général aurait pu mieux faire.

Ma troisième remarque est très importante et concerne les migrants. Nous avons eu un grand reportage sur l'arrivée préparée des Hmong. Ce dont nous ne parlons pas, c'est la situation que nous avons vécu avec l'arrivée des réfugiés Surinamais.

A Saint Laurent du Maroni, nous avons subi, en une nuit trois semaines nous avons triplé de notre population, personne n'en parle.

J'ai rédigé un document pour France Guyane que j'aurai l'occasion de leur envoyer. S'il fallait évoquer ce que nous avons vécu de la présence des ses personnes, ne serait que par l'expérience de ma profession.

Au final, nous avons dû donner à chacune des personnes une somme d'argent pour pouvoir regagner leur territoire et finalement la plupart de ses personnes sont revenues sur notre commune. La situation à laquelle est devenu Saint Laurent du Maroni est un peu dû à cette arrivée massive des réfugiés surinamais, il ne faut pas l'oublier, il est bon de le rappeler.

J'ai même eu l'occasion de prendre contact avec Guyane 1<sup>ère</sup> où j'ai eu un journaliste qui m'a promis de passer me voir, chose qui n'a jamais été faite.

Contrairement à ces personnes, les Hmong ont beaucoup travaillé et aujourd'hui nous sommes bien heureux de pouvoir nous satisfaire en fruits et en légumes.

A l'arrivée de ces personnes, des marches ont été menées en disant que la Guyane était suffisamment espacé et qu'il y avait moyen de répartir ces personnes dans différentes communes. En final ça a été les réfugiés de Saint Laurent du Maroni.

Pour venir à la conclusion de ce que je viens de dire, je pense que beaucoup d'entre nous avons vu le titre suivant : "*les migrants haïtiens au aboi au Brésil*", ce qui veut dire que nous devons nous préparer, ils passeront peut être par le Brésil, l'Oyapock ou le Suriname.

Une dernière chose en parlant du bâtiment du conseil général anciennement PMI, est-ce qu'ils envisagent d'en faire utilisation pour qu'il ne tombe pas en ruine ?"

**Monsieur le Maire** répond : "C'est un bâtiment qui appartiendra à la CTG, ils auront d'autres objectifs.

Ce que tu viens de dire est un peu vrai, entre nous, j'ai été sollicité pour faire une conférence, étant donné que les médias ne s'intéressent pas à ce que nous avons vécu, j'irai là où c'est nécessaire, j'en ai parlé ce matin à Monsieur Philippe CAMBRIL, il n'y a pas beaucoup de maires qui ont vécu ce que nous avons vécu à Saint Laurent du Maroni il y a 30 ans.

En espace de quelques mois nous avons eu plus de 15 000 personnes dépassant la population de Saint Laurent du Maroni, nous savons et nous vivons encore ce qui s'est passé il y a 30 ans. Ca sera l'occasion pour moi de faire passer certains messages."

**Monsieur Chris CHAUMET** dit : "Ces enfants issus de cette immigration, nous ne pouvons pas cracher dessus, n'est-ce pas Monsieur le Maire ?"

**Monsieur le Maire** répond : "Nous n'avons pas craché dessus, personne n'a jamais craché dessus."

**Madame Cécile ALFRED** intervient : "Nous n'avons pas besoin de ça. Je reconnais que beaucoup d'entre eux ont réussi, mais nous n'avons pas besoin de cette situation."

**Monsieur Chris CHAUMET** dit : " Comme d'habitude, je viens vous prendre aux mots à chaque fois, vous promettez un rapport de vos conseillers spéciaux à chaque conseil municipal, je ne vois ni la couleur ni l'odeur."

**Monsieur le Maire** dit : "Il faut que les rapports soient bien présentés.

Avant de terminer, je voudrais dire selon la tradition, un certain nombre de conseillers se déplacent pour le congrès des Maires au nombre de 6. Je voudrais qu'il y ait 4 jeunes arrivés et 2 anciens qui ne se sont jamais déplacés pour cette occasion.

Je vous demande de vous rapprocher du service "cabinet" afin de voir les critères et nous pourrons déterminer ensemble dans un prochain conseil municipal, les personnes qui y participeront."

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Fait à Saint Laurent du Maroni, le 04 Avril 2016